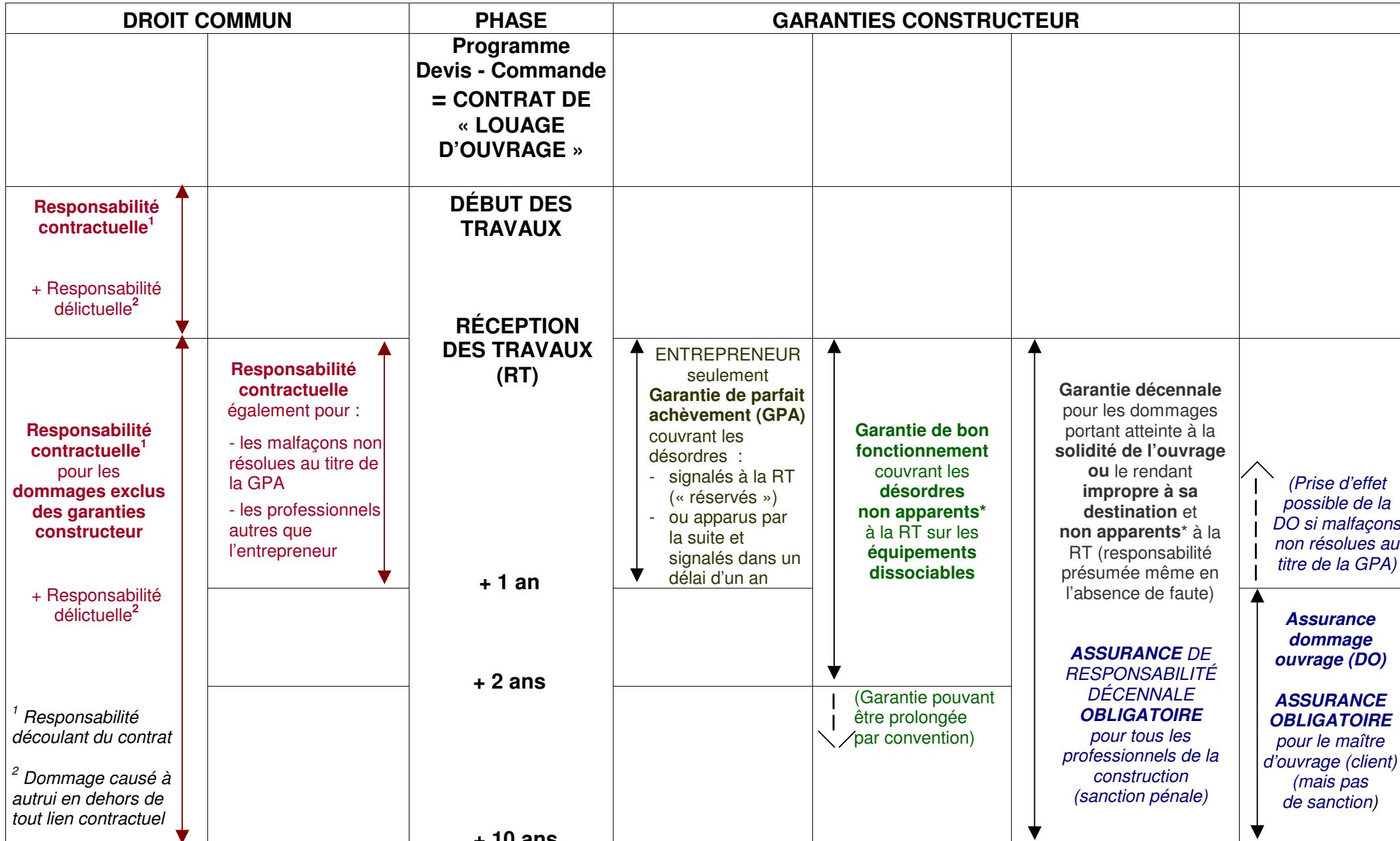


# Diverses responsabilités intervenant dans le droit de la construction



\* Le caractère non apparent d'un désordre au moment de la RT doit être prouvé par le demandeur.